

## RÈGLEMENT DE L'ÉTUDE

Afin que l'étude du soir se passe au mieux et soit la plus efficace possible, nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance des règles suivantes.

- L'étude est payante : 2€ la séance. Bien entendu, elle est facultative. L'étude sera facturée aux parents dans le respect des obligations légales sur les frais scolaires facultatifs.
- Pour inscrire ou désinscrire un élève de l'étude, il faut obligatoirement passer par le secrétariat.
- L'étude a lieu entre 16h et 17h le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.
- L'étude est une étude surveillée. Les personnes qui surveillent l'étude ont pour objectif de surveiller les élèves dans la réalisation de leurs devoirs ainsi que de vérifier si les devoirs sont bien effectués. Elles peuvent à certains moments « donner des explications complémentaires » mais ce n'est en aucun cas un des objectifs de l'étude.
- A 15h55, les élèves qui vont à l'étude sont invités à se ranger et à se rendre dans le local prévu sous la conduite du surveillant.
- Tous les élèves inscrits doivent s'y rendre, même s'ils n'ont pas de devoirs. C'est le responsable de l'étude qui vérifiera l'absence de travaux au journal de classe et qui libérera ensuite l'élève pour qu'il puisse rejoindre la garderie.
- Les élèves inscrits à l'étude doivent y rester au moins jusqu'à 16h30. Ceci est indispensable pour garantir une ambiance de travail favorable pour tous et que chacun puisse rester concentré sur son travail.
- Nous demandons aux parents :
  - De mettre un mot au journal de classe ou de prévenir la porterie si l'élève doit exceptionnellement ne pas aller à l'étude.
  - De ne pas aller rechercher les enfants dans les classes. Il faut s'adresser au secrétariat où on fera le nécessaire pour que l'enfant quitte l'étude et rejoigne la sortie.
  - De ne pas venir rechercher les enfants entre 16h et 16h30 lorsqu'ils sont à l'étude.
- Le règlement d'ordre intérieur est d'application à l'étude. Les règles disciplinaires y sont les mêmes. L'école se réserve le droit de refuser l'accès à l'étude pour tout élève qui adopterait un comportement empêchant son bon déroulement.